L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux—No. 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 5 OCTOBRE.

FEUILLETON.

LA POIRE D'ANGOISSE.

Par WILLIAM COBB.

VI

Jean Peyrand était sorti des bureaux de l'Argus, brûlant de fièvre. Il lui semblait qu'il était le jouet d'un rêve.

Ainsi cet homme qui était accueilli comme un fils par le comte de Versannes—cet homme dont l'alliance avait été imposée à Paula—cet homme n'était qu'un vil assassin?

Jean réfléchit un instant, puis prenant tout à coup son parti, il sauta dans une voiture et se fit conduire rue Notre-Dame-des-Champs.

De toutes les rues qui empruntent leur nom à l'histoire du passé, ou aux corporations conventuelles, l'une des plus calmes est sans contredit la rue Notre-Dame-des-Champs. Longue et irrégulière, elle rappelle ces voies bizarres qui coupent les béguinages flamands.

Là se réfugient ceux qui redoutent le bruit, ceux qui dédaignent le présent et cherchent à ressaisir des souvenirs effacés; mais là aussi se retirent, pour mieux rêver, ceux qui se plaisent à regarder en eux-mêmes, qui méditent et que troublerait l'écho de la vie facile avec ses bruits divers et sans liaison. C'est à la solitude qu'ils demandent l'enivrante harmonie dont l'imagination aime à se bercer. Et, chose bizarre, à côté de ceux qui ne veulent ni voir ni entendre, se blotissent les artistes, dont la pensée parfois s'élance fougueuse à travers toutes les témérités.

Aussi les bâtiments présentent-ils ce double caractère:

Tantôt la muraille blanche se dresse comme la vierge couverte du voile votif, tantôt elle s'ouvre, presque hardie, montrant, hautes et fines, les fenêtres à panneaux d'un atelier, avec ses rideaux tombant à grands plis, à travers lesquels l'œil devine la statue ébauchée qui s'anime sous l'œil ardent d'un Pygmalion, ou le tableau vivace qui rutile de tous les éblouissements de la couleur.... A côté de l'oratoire où le visage se cache, en s'accusant de vanité, l'atelier où la beauté humaine se cambre sur son piédestal. Ici les robes de bure niant toute forme; là, la nudité s'affirmant dans toute sa richesse de lignes et de contours, double mysticisme, double adoration, s'adressant au créateur ou à la créature, au ciel ou à la terre. L'art n'est-il pas lui-même une religion? La religion n'est-elle pas une des expressions de l'art?

La maison de M. le comte de Versannes se trouvait au coin de la rue Notre-Dame-des-Champs et de la rue Stanislas. Si, selon la théorie de Balzac, les bâtiments ont une physionomie qui reflète en quelque sorte les habitudes, l'esprit, l'histoire de leurs habitants; si la maison des Claës de Douai semble une page de biographie familiale, bien embarrassé eût été au premier coup d'œil l'observateur qui, s'étant arrêté devant l'hôtel de Versannes, eût cherché à deviner quel pouvait être le caractère du maître, à reconstruire d'après ces lignes de pierre le dessin exact de sa personnalité.

L'hôtel se divisait en deux parties bien distinctes.

Le corps de bâtiment qui s'étendait sur la rue Notre-Dame-des-Champs, sur une longueur de quinze mètres environ, n'était élevé que d'un étage sur rez-de-chaussée.

Le style de l'architecture appartenait à la fin du règne de Louis XVI et présentait dans ses détails le bizarre éclectisme qui marqua la transition entre les frivolités de l'époque Louis XV et les sévérités austères, les résurrections de l'antiquité mises à la mode par la Révolution française.

Le grand-père de M. de Versannes avait appartenu à cette cour brillante et dépravée, qui suivait les inspirations des Pompadour et des Dubarry; puis, arrivé au déclin de l'âge, il était devenu quelque peu philosophe, sans toutefois dépouiller absolument le vieil homme, si bien qu'il n'avait combattu que faiblement les tendances néo-classiques de son architecte. Et c'était chose curieuse que d'étudier cet ordre hybride où les lignes correctes de l'art grec se heurtaient aux ciselures enchevêtrées du rococo. Le maniéré touchait au sobre, le sévère au capricieux. Des six fenêtres qui s'ouvraient au premier étage, trois étaient encadrées de pilastres à chapiteaux d'acanthe; les trois autres, de feuillages entrelacés, au milieu desquels riaient de petites têtes d'amours. Pour tout dire d'un mot, aux yeux d'un connaisseur, c'était un summum du mauvais goût. Mais mieux peut-être qu'un chapitre d'histoire, cette fenêtre expliquait la rénovation révolutionnaire dans une de ses plus curieuses expressions, celle de l'art.

La porte d'entrée montrait à plein le cachet du frivole. Son fronton se tordait coquettement en rubans de pierre, tandis que, pour y parvenir, un perron de quatre marches encastré dans une sorte de rampe basse et finement ouvragée.

Et sur tout cela, le temps avait jeté sa teinte grise: à droite et à gauche, sa griffe avait emporté quelques pierres, brisant l'aile d'un chérubin joufflu ou égratignant les lignes fermes.

A ce bâtiment attenait un mur qui faisait retour sur la rue Stanislas. On devinait derrière un jardin, presque un parc, tant les arbres paraissaient hauts, tant le feuillage enveloppait la maison.

Puis le regard s'arrêtait sur une sorte de galerie, indépendante du principal corps de logis. Ce pavillon affectait la forme d'une chapelle, ou mieux d'une nef. Et ce qui contribuait surtout à éveiller cette pensée, c'étaient de hauts vitraux, enchâssés de plomb, remplissant la baie de fenêtres étroites et élevées. Mais ce n'était évidemment pas un lieu consacré au culte, ainsi que le prouvaient, à travers l'entrebâillement des fenêtres entr'ouvertes, de longs rideaux de soie, de couleur cerise, doublés de blanc. Plus encore, l'œil indiscret, se glissant entre leurs plis, apercevait des statues de marbre, reproduisant les types les plus connus de l'art profane.

Mais il est temps de pénétrer dans cette demeure, habitée, ainsi que nous l'avons dit, par Mr le comte de Versannes, six fois millionnaire.

La famille de Versannes appartient à l'histoire; on retrouve ce nom dans Joinville; Gontran de Versannes était lieutenant dans l'armée du roi Louis XI; Hector de Versannes avait été décoré de l'ordre du Saint-Esprit par le cardinal de Richelieu au siége de la Rochelle; Pierre-Gontran avait pris un drapeau à Rocroy, et, à la bataille de Denain, le comte Hector-Jean avait été tué sous les yeux du maréchal de Villars.

Le comte actuel de Versannes, Pierre-Jean, habitait, depuis 1835, l'hôtel de la rue Notre-Dame-des-Champs. Veuf depuis quinze ans, il vivait avec sa fille Paula, âgée de dix-huit ans.

Un vieux domestique, Sylvain, s'occupait spécialement du service du maître, tandis qu'une femme de chambre, Catherine, était attachée à celui de Paula.

Deux autres serviteurs complétaient la domesticité.

Ce soir-là, avant de se mettre au lit où peut-être elle était certaine de ne pas trouver le sommeil, Paula était descendue au jardin. C'était une chaude soirée de printemps, éclairée par le rayonnement de la lune nouvelle.

Les effluves de la nature renaissante avaient une force pénétrante; les premières pousses jetaient leurs parfums, qui enivrent comme les vapeurs du vin nouveau.

Paula marchait lentement, faisant craquer le sable fin sous ses petits pieds.

C'était—en vérité—une ravissante créature. Pensive, elle tenait la tête baissée; ses longs cheveux, d'un châtain foncé, tombaient sur ses épaules, retenus seulement au front par un large ruban de soie. Elle était enveloppée dans un peignoir de cachemire blanc, à bordures bleues, que nulle ceinture ne serrait à la taille. Et cependant, rien n'était à la fois plus svelte et plus gracieux que cette silhouette aux formes délicates.

De pas en pas, elle s'arrêtait, cueillait distraitement une fleur, brisait une petite branche d'arbre, et, sans réflexion, les portait à ses lèvres, tandis qu'en même temps une larme tombait de ses yeux sur la feuille verte.... tandis qu'aussi une toux sèche secouait sa poitrine.

Elle pleurait, se sachant seule; et, bien souvent déjà, des larmes silencieuses avaient roulé sur ses joues naguère encore si fraîches.... Les yeux pleins de clarté s'étaient à demi éteints, tandis qu'un cercle brun s'était creusé autour des paupières....

Il y avait là une douleur poignante, profonde, d'autant plus terrible qu'elle se cachait et qu'elle n'avait d'autre confidente que la solitude, d'autant plus dangereuse que les sources même de la vie étaient peut-être attaquées.

Tout à coup la jeune fille tressaillit.

Une ombre venait d'apparaître au bout de l'allée.

Mais aussitôt Jeanne avait reconnu Sylvain, qui s'avançait lentement, mystérieusement, comme s'il eût voulu étouffer le bruit de ses pas sur le sable.

—Est-ce moi que vous cherchez, Sylvain? demanda la jeune fille.

Sylvain lui fit de la main un signe de discrétion, puis s'approchant:

—Pas si haut, mademoiselle!

—Et pourquoi? vous me faites peur. Serait-il arrivé quelque nouveau malheur? mon père?....

—C'est de votre père qu'il s'agit, en effet, ou du moins, c'est à cause de lui que je vous recommande de ne pas parler trop haut.

Et comme Paula le regardait étonnée:

—Ma chère et bonne demoiselle, dit Sylvain, vous savez si je vous aime, si je vous suis dévoué. Dame, je vous ai vue si petite.....Or, j'ai bien du chagrin de tout ce qui se passe ici, et, quoique pour rien au monde il ne me viendrait la pensée de désobéir à Mr. le comte.....cependant, je dois vous dire que je n'approuve pas trop certain projet....

La jeune fille porta la main à son cœur:

—Pourquoi me parler ainsi, mon vieux Sylvain?....vous me faites mal....

—Et je n'approuve pas non plus, continua le vieux serviteur, qu'on ait renvoyé d'ici les braves gens...... pour les beaux yeux d'un monsieur....qui ne me dit rien de bon....

—Mais enfin, à quoi tendent toutes ces paroles?

—A ceci....que j'ai peut-être tort.... mais qu'il y a un instant......quelqu'un que je connais bien, et que vous connaissez bien aussi, est venu me trouver....et m'a supplié....oui supplié! moi...... en pleurant.....presque à genoux, de venir vous trouver....et de vous demander.... une entrevue....

—Jean! s'écria Paula.

—Oui, M. Peyrand, le plus honnête, le meilleur des hommes! mais je n'aurais pas consenti, oh! certes, non! s'il ne m'avait juré.... que l'honneur de M. le comte est en jeu.... que sais-je? toujours est-il que me voici et que je vous demande....

—De voir M. Peyrand? c'est impossible! Non! je ne veux pas......

Paula avait horriblement pâli. Elle chancela.

Mais quelqu'un s'élança et la reçut dans ses bras.

—Paula! Paula! écoutez-moi! fit une voix à la fois si mâle et si douce que la jeune fille eut comme à son insu un sourire d'espérance et de joie.

Sylvain s'était discrètement écarté, sans cependant s'éloigner tout à fait.

—Jean, murmura Paula. Ah! pourquoi êtes vous venu?....

—Pardonnez-moi! répondit Peyrand.... je sais que cette maison m'était à jamais fermée.... Un sinistre mystère, que je ne puis deviner, a tout à coup élevé entre nous une barrière infranchissable.... je ne vous demande pas votre secret.... non, je courbe la tête sous l'injuste arrêt dont le comte m'a frappé.... non, Jeanne, je ne viens pas vous rappeler notre amour, ces serments tant de fois échangés, alors que je croyais avoir quelques droits à la bienveillance de votre père.... Mais, Paula, si vous n'êtes pas ma femme, du moins, je sais aujourd'hui que vous n'appartiendrez jamais à celui qui m'a volé tout mon bonheur, à ce Lucien de Pretz....

La jeune fille laissa échapper un cri de surprise et d'épouvante:

—Vous l'avez tué!

—Non, rassurez-vous, reprit Jean, dont le cœur avait frémi à ce cri qu'il supposait arraché par quelque sympathie pour celui dont il parlait; non.... et je suis heureux aujourd'hui de n'avoir pas souillé mes mains dans le sang de ce misérable....

—Que voulez-vous dire?

—Je veux dire que l'épée se déshonore à frapper les lâches et les meurtriers....

Paula se redressa, portant les mains à son front: elle croyait rêver. Puis elle se laissa tomber sur un banc, comme incapable de faire un mouvement ou de prononcer une seule parole, et portant son mouchoir à ses lèvres, elle le retira teint de sang.

Peyrand tressaillit. Un instant, obéissant à l'émotion fiévreuse qui l'avait envahi, il avait laissé brutalement éclater les angoisses poignantes dont son âme était torturée.

(A continuer.)

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste; mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles l'un de l'autre, toute lettre déposée à l'un de ces bureaux, et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet, mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées; sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toute chose ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 26 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les littographies, les impressions, les littographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs; 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le Courrier des Etats-Unis a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général,
A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, à la mairie du 6e arrondissement de Paris;

2o. Ceux qui résident en Suisse, à la mairie de Besançon (Doubs);

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, à la mairie de Marseille;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, à la mairie de Bordeaux;

5o. Enfin, à la mairie du Hâvre, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA,
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures et demie du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le CAMELIA fera son excursion du DIMANCHE, comme par le passé; il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Excursions régulières du Dimanche
Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer
CAMELIA,
transportant la malle des Etats-Unis, très fin marcheur et à basse pression, fera une excursion, tous les DIMANCHES, régulièrement. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et sera de retour le soir du même jour, à temps pour le train de 6 heures et demie.
Pour aller et retour..........$1 50.
Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25avril—6m No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se raliant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 27 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P. M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE,
E. SINNOTT, capitaine; JNO. C. HAMILTON, com
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
24 déc—

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine E. Quatrevaux, H. Molaison et S. Derbès commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES M. DOWLING,
2sept—1m No 25 de la rue Decatur.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
C. C. Picket, capitaine. A. Meynier commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, ainsi que du fret pour la Côte.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McPEACKE No 46 de la rue du Camp.
11 sept—

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
W. Burton, capitaine T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.
5 aout—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.
Il descend tous les DIMANCHES et JEUDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON,
2juil—3m No 30 de la rue du Canal

ARRANGEMENT D'ETE.
Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR.
Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Bruslé, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, P. Charlet et M. H. Charlet, Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 30 rue Conti.
16 juillet—1an

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodauxville.
Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur.
KATE DICKSON,
U. D. TERREBONNE, capitaine; Claiborne Dugas et J. B. Landry, Commis.
Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.
30sept—1m.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
Capitaine J. A. Ruiz; commis G. F. Bartley et S. Heno. Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
8mai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à midi.
Pour les forts, la station de la Quarantaine Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Samedi seulement il étendra ses voyages jusqu'aux Forts.
2 oct—

PAQUEBOT DE LA MALLE.
Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.
Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Buras, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur
IBERIA.
Capt. Geo. A. Sheldon, Commis, Jno M. Conkey
Pour frêt ou passage, s'adresser au No 26 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.
8juil—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.
FRANCE, Trudelle, samedi, 30 octobre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120. intérieure $110.—Seconde $72.—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires.
Billets aller et retour à prix réduits.
GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court. Lettre H. N. O.
nov—1m

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.
Pannover...	17 nov.	
Frankfurt...	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres............$150 en or.
Entrepont........... 38 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres............$150 en or.
Entrepont........... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres............$35 en or.
Entrepont........... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,
Pour Queenstown et Liverpool,
Transportant la Malle des Etats-Unis,
Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant scale à Cork Harbor en allant et en revenant.
REPUBLIC, Samedi, 4 sept. à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept., à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M,
Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.
PRIX—Salon, $80 et $100, or; pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.
Traites de 1 livre sterling et au-dessus.
Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York; ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer CORTES, Freeman, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Samedi, 9 oct. à 8 h. A. M.
Passage............$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.
mai—1an

POUR VERA CRUZ.
Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York;
LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.
La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO.......Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA.......Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA........Capt S. P. Philips
Le steamer CITY OF HAVANA,
Commandant S. P. Phillips,
partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le SAMEDI, 9 octobre, à 8 heures du matin.
Passage pour Vera Cruz..........$60. en or.
Pour frêt ou passage, s'adresser à F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York, J. M. WITHERSPOON, Agent, Au No 60 de la rue Carondelet.
Le steamer CITY OF MERIDA suivra et partira le 30 octobre.
13 nov—1an.

Philadelphie via la Havane.
PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.
POUR PHILADELPHIE via la HAVANE.
Transportant la malle des Etats-Unis.
JUNIATA, comm. J. W. Catharine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett...1400 tonneaux
C. W. LORD, L. Colton. 1000 tonneaux
Départ, SAMEDI le 2 octobre, à 8 heures A. M.
Le beau steamer de 1ère classe,
C. W. LORD,
Commandant L. Colton
Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)..$40
Passage pour Philadelphie................50
Billet donné à New-York pour tout le voyage...50
Pour frêt ou passage, s'adresser à
EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier
4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1863.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No 183 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,115,402 13	
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	558,000 00	
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45	
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,731 98	
Dû par d'autres banques nationales	23,095 88	
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,018	
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10	
Dépenses courantes et taxes payées	38,563 69	
Primes payées	55,600 00	
Echanges pour le Clearing House	$121,818 32	
Billets d'autres banques nationales	38,802 00	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$706,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 95

PASSIF.

Capital payé		$850,000 00
Surplus		28,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		6,991 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 00	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	13,860 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 95

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins: G.-A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT. Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —
Le bateau à vapeur
MINNIE AVERY partira, du pied de la rue Bienville, DIMANCHE, 26 sept. et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.
On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.
Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.
Prix réduit et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.
C. E. PAYNE, Agent.
C. H. ALLEN, Directeur-général.
12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépot", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7½	"	8½	"
9	"	10	"
10½	"	11½	"
Midi		1½	P. M.
2	P. M.	2½	"
3	"	3½	"
4	"	4½	"
5	"	5½	"
6	"	6½	"
7	"	7½	"

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

THE MOBILE LINE.
On and after May 23, 1875.
Trains leave depot foot Canal street as follows
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.
Coast accommodation, daily, except sunday, 3 15 p.m.
Through night express daily, at 4 40 p. m.
Arrive:
Express and Mail daily at 3 55 p. m.
Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.
Through night Express, daily at 11:30 p. m.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.
Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
25déc—

LIGNE DE MOBILE.
A partir du 23 Mai 1875.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, A 8 heures du matin.
Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.
Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m. de l'après midi.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.
Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.
Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hotel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 20 septembre
DEPARTS. ARRIVEES.
Express.......7:50 A. M. | Express.......9:00 P. M.
Malle..........5:50 P. M. | Malle..........11:30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A St LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes du Nord.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From September 20—1874.
DEPART. ARRIVE.
Express......7:50 A. M. | Express......9.00 P. M.
Mail............5.50 P. M. | Mail.........11.30 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, sera réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées, pour ces points devront être faits, à l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets de "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 heures; le fret reçu après cette heure partira par le train suivant.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendies	$52,841	
Primes de rivières	1,112 5	
Total des primes	$53-815 15	
En moins—primes non expédiées	35,876 79	
Montant net des primes	$17,938 39	
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 53	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées	$5,546 80	

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,223 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	5,000 00
Effets à recevoir	5,226 84
d abletes surdem, d orta ns	
8 pour cent d'intérêt	19,350 0
intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,430 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$355,942 50

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 80
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 j 1874 A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL.
Année expirée le 31 juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès	$54,256	
Montant reçu, intérêt et dividendes	2,167 44	
Montant au crédit des profits et pertes	31,130 85	
	$87,554 24	
Montant payé sur 26 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste		
Loyer et Salaires	10,679 29	$56,129 3
		$31,425 06

PASSIF.

Polices aso "A"	$5,802 25	
Polices aso "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,255 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,215 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	5,806 00
Meubles de Bureau	1,436 88
Effets et regevoir	1,86

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans,
Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$485,120 58	
Sur risques de mer	88,982 68	
Sur risques de rivières	94,394	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 52	
Primes remboursées	33,222 72	199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,365 14
		$504,038 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer 57,432 43		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur 51,427 45		270
Dépenses générales	55,260	
Taxes	19,480	
Commissions	38,550	
Réfraction (rebaté)	51,494 30	476,835 05
Bénéfice net		$ 27,202 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,060 89
Primes en voie de recouvrement	92,123 77
Garanties et billets hypothécaires	211,859 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,616 56
Actions de la Cie du Gas et autres actions	74,409 60
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,230 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,662 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,875 70
Compte suspendu	3,070 16
	758,560 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 52
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15
Réclamations contre la compagnie	4,293 73
	$677,632

Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation .... $ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS.

W. B. SCHMIDT,	A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL,	AD. SCHREIBER
H. GALLY,	JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE,	W. A. BELL,
W. VAN BAMTHUYSEN,	D. FATJO,
EMILE BOUNY,	D. D. ROGERS.

17janv—

Second Etat de Situation
—DE LA—
CO AGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$114,062 23	
Sur risques de mer	59,831 27	
Sur risques de rivières	29,556 93	
Total des primes	$203,000 43	
Moins primes rendues	3,154 77	
Primes acquises	$199,846 73	
Déduit—Pertes par le feu	$45,106 08	
Pertes sur mer	42,115 79	
Pertes sur rivières	15,476 58	
	$102,698 07	
Réassurances	21,916 73	
Réfactions (rebate)	9,562 07	
Taxes	7,480 92	
Loyer	3,750 00	
Dépenses, et profits et pertes	36,618 19	
	$181,024	
Réservé pour primes non-terminées	$17,320 80	

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,433 0
Comptes en voie de collection	18,880 2
Billets recevables	3,088 2
Prêts sur garanties	60,060 00
Prêts sur hypothèques	41,846 8
Stocks et Bons	5,870 37
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains des agts en Europe, etc	5,125 43
	$296,517
Moins intérêts non payés et dividendes	2,196
	$294,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

A. Baldwin,	S. Henderson,	G. P. Blancas
A. Tertrou,	O. Bercier,	C. J. Leeds,
A. M. Fortier,	F. Laborde,	T. L. Airey,
B. Huff,	J. Brunaso,	M. Keiffer,
A. Hirsch,	E. K. Bryant,	O. Hopkins,
H. Kern,	W B. Conger,	A. Palacio,
H. Beer	R. De Gas,	E. Ganucheau
J. B. Camors	W A. Bell	H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,
Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant.

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$123,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	6,567 57	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$261,200 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,126 42
		$211,083 63

Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,695 31	
Sur les risques de rivières	18,821 71	100,344 22
		$110,229 41
En moins,		
Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	18,622 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 89	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	48,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$50,718 29
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	491 9
Actions, bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc	3,355 43
Propriété foncière	4,557 63
Billets d'actions (stock notes)	282,226 50
	$552,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé..........10 pour cent
Dividende sur le surdit............5
Dividende sur primes remboursées..15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	I. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore	J. D. Hill,
L. Bloom,	Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.
PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIERE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés avec promptitude.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ..................$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,838 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	256,515 30
Bénéfice net		$78,361 17

Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.

Actions, bons, prêts et effets à recevoir	$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement	129,775 71
	$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALCUS,
W. E. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. O. MORRIS,	T. L. AIREY.

7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIÈME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$90,264 55	
Primes sur les rivières	18,086 56	
Primes maritimes	9,042 22	
	117,463 35	
Moins, primes remboursées	7,425 69	
		$110,067 73

Pertes payées dans l'année—

Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,569 51	
Loyer	2,500 00	
Taxes	2,350 55	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,497 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,720 67
Prêts garantis par hypothèque	31,008 12
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 53
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 62
En caisse	27,062 54
	$243,434 38

Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, soussérment, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.
JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai.
9 mai—10t

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120.....RUE DE LA COMMUNE.....120
NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,553 60	
Mer	18,839 20	
Rivières	59,181 32	$138,604 12
Plus—risques non expirées le 31 mars 1875		15,746 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		,148
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	32,541 35	$42,161 19
Réfaction (rebate)		24,284 23
Réassurances		5,899 06
Primes remboursées		1,225 10
Taxes		14,211 50
Casuel		5,170 43
Loyers		6,588 33
Dépenses		15,408 46
		$117,898 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$225,984 43
Mobilier	4,932 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,820 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,623 81
En caisse	96,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.
R. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.
Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$137,128 78
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,647 88	
Réassurances, refactions (rebate), dépenses, etc		134,981 5
		$63,118 1
Total de l'Actif		$704,978 1

DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le surplus, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eime Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden,	Th. Lilienthal,	B. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. F. Nestle,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pohlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
X. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante.

Messieurs:

L. Breton	Alph. Walz	E. Larue
A. Jas	V. Nippert	J. Leisy
A. Granger	J. G. Spor	V. Maignan
J. B. Seguin	E. Scheidecker	F. Mallard
J. B. Mondiegt	M. Rochet	P. Tissé, jr
H. Salomon	E. Salcy	Ch. Frantz
L. Grand	A. Bonnet	Ch. Lacoume
J. Reiss	J. Anglade	M. Leblond

et à une assemblée de la Direction ont été nommés
MM. L. BRETON—Président honoraire,
E. LARUE—Président,
A. JAS—Vice-Président,
A. GRANGER—Vice-Président
J. B. SEGUIN—Trésorier
J. B. MONDIEGT—Secrétaire
Par ordre de la direction,
J. B. MONDIEGT, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 février 1875.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104.........rue du Canal.........104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu		$509,621
Sur risques de mer		82,556 10
Sur risques de rivières		55,983 06
Total des primes		$678,160 22
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 22
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$237,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	32,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 48	
Réassurances et primes remboursées	38,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,330 07	
		$454,260 67
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	38,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	13,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	106,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,306 60	
Primes de mer	42,244 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,667 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 83	
Sur risques de rivières	55,653 21	$140,348 80
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, etc.	73,706 33	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$42,674 01
Prêts sur bons et hypothèques $5,943 23	$99,817
Prêts sur actions, sur demande	27,430 56
Argent en banque	22,089 96—200,429 54
Propriétés foncières	115,769 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	158,661 50
Primes en voie de recouvrement, comptes des agences, et en suspens, etc	87,814 11
Total de l'actif	$610 101 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 1875

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 842,321
Tiré au delà des dépots	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	600,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	32,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la Banque	7,962
Autres Propriétés foncières	3,731
Mobiliers et installations	18,063
Dépenses Courantes	4,972
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,973
Billets d'autres Banques Nationales	11,570 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,673 93
Espèces	18,156 77
Billets Legal Tender	264,000 00
	$1,804,772 16

PASSIF.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,323
Escompte	2,056
Change	2,636 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non-payés	772 2
Dépots Individuels	867,915
Chèques Certifiés	7,510 07
Dû à des Banques Nationales	1,323
Dû à des Banques et à des Banques de l'Etat	973
	$1,804,772 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mars 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact—
P. POURSINE,
E. S. KEEP
A. W. E

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE, A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes	$733,975 67
Tiré en sus	4,342 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	300,000
Bons des Etats-Unis en caisse	100,000 00
Autres actions et Bons	36,035 56
Dû par des agents de réserve et de rachat	60,827
Dû par d'autres banques nationales	7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat	1,261
Propriété foncière, mobilier et installations	5,000 83
Dépenses courantes et taxes payées	11,163 2
Primes payées	40,000 0
Echanges pour le Clearing-House	104,818 88
Billets d'autres banques nationales	8,979 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	641 6
Espèces	27,673
Billets Legal Tender	110,118
Total	$1,681,400

PASSIF:

Capital payé	$300,000
Surplus	37,000
Autres profits non partagés	37,000
Billets de banques non rachetées	259,905
Dividends non payés	249 0
Dépôts individuels	$988,591 79
Certificats de dépôts, payables sur demande	600 00
Chèques certifiés	11,911
Chèques de caissiers non payés	24,937 —1,026,141 23
Dû à d'autres banques nationales	12,865 29
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat	5,000 23
Total	$1,681,460 84

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé sous serment devant moi, ce 5 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
L. E. CAIN,
E. GOGREVE

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU—
Home Mutual Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,01
Primes sur les Risques de feu	$120,490 15	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 45	
Primes sur les Risques de mer	35,721 13	
Moins les primes rendues.	3,787	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,637 00	34,414
Primes nette pour l'année 1873		$148,608 14
Déficit pour l'année 1872		38,246 53
		$156,854
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$50,957	
Sur les Risques des rivières	10,7	
Sur les Risques de mer	35,725 43	
Réassurances		7,621 54
Taxes		,973 81
Réfaction au lieu de scrip	15,964 91	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,737	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,239	
	$54,965 25	
Moins escompte et intérêts	25,612 42	29,371
		$156,854
Pertes non réglées		20,00
		$156,55

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages		
Effets à recevoir sur Primes		$82,577
Effets à recevoir en voie de recouvrement		31,063 91
Propriété foncière		50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans		28,546 00
Actions de Banques		44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock		4,000 00
Actions du Harbor Protection Company		985 16
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés		2,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association		4,00
Actions de Compagnie d'assurance		2,88
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association		1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions		266,156

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
17janv—1m

Association d'Assurances
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.

CINQUIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,506 17	
Primes sur les risques de mer	60,222 12	
Primes sur les risques de rivières	32,858 24	
Total		$522,651
En moins:		
Primes sur risques non expirées	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 42	$126,101 66
Primes nettes acquises		$396,549
A ajouter:		
Intérêts	16,248 37	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	816 18	21,096
		$417,645
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 72	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 38	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non-ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,605 85
Réassurances		11,689 82
Réfaction (rebate)		38,986 17
Commissions d'agences		21,904 64
Dépenses d'agences		5,010 25
Licence		1,000 00
Dépenses de bureau		25,323 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats		123 21 326,166
Bénéfice net		$91,479

ACTIF.

En caisse:	
Dépôt au Germania Nat'l Bk.	$76,987 24
" " Louisiana Nat'l Bk.	5,441 19
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	25,776 64
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $82,900 et, évalué	25,000 00
Effets à recevoir pour primes	12,081 07
Prêts sur hypothèques	147,542 28
Prêts sur nantissements	20,733 19
Effets à recevoir	15,613 29
Bons	32,412 88
Actions	35,556 78
Primes en voie de recouvrement	49,459 82
Propriété foncière	5,135 64
Propriété mobilière	25,000 00
Dû par divers	5,697 77 494,435

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50
Primes sur risques non terminés	123,724 24
Pertes non réglées	17,941 55
Dû à divers	701 21 402,959
Surplus	$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire
M. MUSSON, Président
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875.
G. LeGARDEUR, Jr., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:
1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action:
2o Un Dividende, au Comptant, de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 ojo, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant brut de leurs primes;
De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 05 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.
G. LANAUX, Secrétaire.
M. MUSSON, Président

DIRECTEURS:

L. J. WEBSTER,	A. J. GOMILA,
ABE HIRSCH,	JOHN LEISY,
J. B. CAMORS,	E. F. GOLSAN,
L. E. SMALL,	J. PLAISENT,
LOUIS SCHNEIDER,	HEN. ABRAHAM
PIERRE LANAUX,	M. MUSSON,

14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874

ACTIF:

Prêts et escomptes		$856,894
Bonds des Etats-Unis		466,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis et sur or		71,755
Diverses actions		17,771 50
Dû par Banques et Banquiers		8,306 22
Propriétés foncières, meubles et installations		34,
Dépenses courantes		
Billets du Trésor (Legal Tenders)		$221,000 00
Billets de Banques Nationales		11,599 50
Or		14,806
Chèques sur banques locales payables en currency		190,383
		$1,887,232 87

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,323 23
Circulation	419,000
Dépôts	822,933
Chèques du caissier	8,587 77
Escomptes, Intérêt et Change	
Dû à Banques et Banquiers	
Dividendes non-réclamés	
	$1,887,232